

Acte de cession de créance

Auteur: Me Frédéric Dechamps, avocat

AVERTISSEMENT

Ce document est une version d'évaluation du contrat.

Il a pour seul objectif de vous informer sur l'objet de votre commande éventuelle. A défaut de commander le document, **vous ne disposez pas du droit d'utiliser le contrat.**

Si vous souhaitez utiliser ce contrat, à titre privé ou professionnel, il vous est loisible d'en commander une version éditable en suivant les instructions de la page : <http://www.droitbelge.be/commander.asp>

Le prix de la version éditable est de **45 EUR** (TVA 21 % non comprise).

Acte de cession de créance

Entre :

[...]

Ci-après dénommé « le cédant »

Commentaire [FD1] :

Indiquer les mentions complètes du titulaire de la créance

ET:

[...]

Ci-après dénommé « le cessionnaire »

Commentaire [FD2] :

Indiquer les mentions complètes du bénéficiaire de la cession

I. Objet

Le cédant cède au cessionnaire, qui l'accepte, une créance ainsi que ses accessoires matériels et juridiques (privilèges, etc.) d'un montant de [...] Euros en principal, intérêts et frais (ci-après dénommée "la créance"), qu'il a contre le débiteur en vertu de [...] et dont une copie est annexée à la présente convention.

Commentaire [FD3] :

Indiquer le montant total de la créance cédée en principal, intérêts et frais éventuels

II. Garantie

Le cédant ne donne aucune garantie au cessionnaire relativement à la créance et à la solvabilité du débiteur, le cessionnaire l'acquérant à ses propres risques et périls.

Commentaire [FD4] :

Indiquer la cause de la créance (un jugement par exemple, une reconnaissance de dette ou autre)

III. Contrepartie

Article non publié dans la version d'évaluation

ou

La présente cession est consentie à titre gratuit par le cédant au cessionnaire.

Commentaire [FD5] :

Au vu de cette disposition, il est donc utile de se renseigner au préalable notamment sur la solvabilité du débiteur

Version d'évaluation

IV. **Opposabilité**

Conformément aux articles 1690 et suivants du Code civil, le cédant fera le nécessaire afin de notifier la présente cession au débiteur cédé.

Commentaire [FD6] :
La cession n'est
opposable au débiteur cédé qu'à partir du moment où elle a été notifiée au débiteur cédé ou reconnue par celui-ci.

Ainsi fait à **[Lieu]** le **[Date]** en autant d'exemplaires originaux que de parties ayant un intérêt distinct, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Signatures

Annexe :

1. Titre de la créance

Version d'évaluation